

LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION

Rapport national du Tchad

Par

**LE MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE**

N'Djamena, août 2004

1. VUE D'ENSEMBLE DU SYSTEME EDUCATIF AU DEBUT DU XXI^e

Depuis 2001, année du dernier rapport national sur le développement de l'Education, le système éducatif tchadien a commencé et continue d'être marqué par des réformes et innovations qui touchent les aspects juridiques, institutionnels, structurels, curriculaires et stratégiques de l'éducation, et cela à travers des programmes, projets et initiatives en cours et à venir.

Parmi ces derniers, les plus significatifs sont sans conteste le Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Education au Tchad(PARSET) 2003-2015, le Plan d'Action National de l'Education pour Tous(PAN/EPT), le Programme d'Appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle sur financement BAD 2002-2005, le Programme d'Appui à l'Enseignement Bilingue(PAEB), le Programme Cadre pour la Promotion de l'Education Bilingue au Tchad 2004-2008, la Stratégie Nationale en faveur de l'accélération de l'éducation des filles 2004-2015, définie dans le cadre de l'initiative 25 pour 2005, l'Alliance pour l'Alimentation scolaire, la santé et l'éducation de Base au Sahel, et le Programme d'Orientation, de Conseil, et de développement de la Jeunesse en Afrique.

L'objectif général commun à ces programmes et initiatives est l'atteinte de la scolarisation primaire universelle d'ici à l'an 2015 dans le respect de la parité entre filles et garçons. D'une manière plus globale, ces programmes et initiatives s'inscrivent dans le cadre d'Action de Dakar de 2000 sur l'Education, les objectifs du millénaire pour le développement et la lutte contre la pauvreté.

1.1 Les principales reformes et les innovations du système éducatif

a) Au plan du cadre juridique et institutionnel de l'Enseignement

La Constitution, Loi Suprême du pays adoptée en 1996 incite fortement à la scolarisation primaire universelle. En effet, dans ses articles 35, 36 et 38, celle-ci déclare que l'Enseignement public est laïc et gratuit, que l'Enseignement fondamental est obligatoire, et que l'Enseignement privé est reconnu et s'exerce dans les conditions définies par la Loi. Ainsi, dans le cadre du développement de l'Education en vue de traduire cette volonté politique dans les faits, les actes ci après ont été enregistrés :

- le Tchad est entrain de finaliser la **Loi d'orientation** de son système éducatif avant son adoption par le Gouvernement et son vote par l'Assemblée Nationale. Cette Loi en projet traite des principes fondamentaux, des finalités et objectifs, des contenus et méthodes d'enseignement, de l'enseignement pré-scolaire, primaire, secondaire et supérieur. L'une des principales innovations introduites dans le système éducatif par cette loi, concerne le nouveau concept d'enseignement fondamental qui regroupera désormais les anciens cycles du primaire de six ans(enseignement primaire) et le premier cycle du secondaires de quatre ans(enseignement moyen). L'ancien cycle secondaire de trois ans(Seconde, 1^{ères} et Terminales) constituera l'Enseignement secondaire ;

- la reconduction la **Stratégie Education, Formation en liaison avec l'emploi(EFE)** après sa révision et son réajustement qui a débouché sur le Programme d'Action sur l'Education et la Formation(PAEF) à l'horizon 2004, fruit de la réunion sectorielle sur l'éducation et la formation de Janvier 2000 ;

- l'adoption et la mise en œuvre du **Programme d'Appui à la Réforme du secteur de l'Education au Tchad(PARSET)** pour la période 2003-2015. Le Programme tire sa source du Plan d'action pour l'éducation et la formation (PAEF) ;

- la rénovation et la viabilisation de l'environnement institutionnel de l'éducation par la création en 2002 par la Loi No 23/PR/2002 du 31/12/2002 et le Décret d'application No 324/PR/MEN/2003 du 05/09/03 de **l'Agence pour la Promotion des Initiatives Communautaires en Education(APICED)** pour accueillir et acheminer les subventions de l'Etat aux Associations des parents d'élèves (APE) pour contribuer à la prise en charge des maîtres communautaires ainsi que du **Centre National des Curricula (CNC)** par la Loi No 20/PR/2002 du 13/12/02 et son Décret d'application No 359/PR/MEN/2003 du 16/12/03 dans le cadre de la mise en œuvre du PARSET ;

- la signature et l'application d'un **Protocole de partenariat Etat/APE** qui définit les responsabilités et rôles du Gouvernement, ceux des APE, ainsi que les modalités de soutien du Gouvernement au renforcement des APE.

b) Au plan de l'organisation de la structure et de la gestion du système éducatif

- La publication et l'application du **Décret n° 14/PR/MEN/03 du 16/01/03** conformément aux **Décrets successifs n° 331, 332,333, et 334 du 26/07/02** relatifs respectivement à la **structure générale du Gouvernement** et attribution de ses membres, à la création, l'organisation et aux attributions des Secrétariats Généraux des Départements ministériels, à la composition et aux attributions des Cabinets ministériels, et à la création des Directions administratives, financières et du matériel(DAAFM).

Les principales innovations introduites par ces différents textes réglementaires sont : la restauration de l'ancienne DAAFM, la restauration des secrétariats généraux de Ministères en lieu et place des Directions Générales, le passage de huit à douze Directions Techniques au niveau du Ministère de l'Education Nationale avec la création de quatre nouvelles à savoir la Direction Nationale des Examens et Concours(DINEC), la Direction de l'Enseignement Privé(DEP), la Direction de l'Enseignement Bilingue et bien entendu la Direction des Affaires Administratives, Financières et du Matériel(DAAFM), entraînant du coup un changement au niveau de l'ancienne Direction de l'Administration des Ressources Humaines(DARH) qui devient Direction des Ressources Humaines(DRH), qui ne s'occupe désormais que des personnels du Ministère de l'Education,

- la publication et l'application de **l'Arrêté No 066/MEN/SG/04 du 08 Mars** portant restructuration des Délégations Départementales de l'Education Nationale(DDEN) en

application du **Décret No 14/PR/MEN/03 du 16/01/03** portant organisation du Ministère de l'Education Nationale.

c) Au plan des politiques curriculaires, du contenu de l'éducation et des stratégies d'enseignement et d'apprentissage

La création du **Centre National des Curricula en 2003** et déjà fonctionnel depuis 2004 et dont la vocation est de concevoir et d'élaborer des programmes et des manuels scolaires tchadiens en français et en arabe pour le primaire et le secondaire à partir de 2006/2007. Il est également prévu dans le cahier de charges du CNC l'élaboration des guides et autres supports pédagogiques imprimés pour les enseignants. Pour accomplir cette mission, en plus des équipes de fonctionnaires affectés au CNC, il conviendra d'assurer la promotion des auteurs tchadiens dans la rédaction des manuels scolaires et de créer des conditions susceptibles de favoriser l'édition locale des manuels scolaires. Enfin pour l'efficacité de l'enseignement et des apprentissages, les langues nationales seront utilisées dans les classes de CP, tout comme le tutorat en ce qui concerne l'éducation des filles.

d) Au plan des objectifs et des principales caractéristiques des réformes actuelles et à venir

Les réformes actuellement en chantier sont dans l'ordre d'ampleur, le Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Education au Tchad (PARSET), le Programme d'Appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle et le Programme d'Appui à l'Enseignement Bilingue(PAEB) qui est entré dans sa quatrième phase. Ces différents programmes de développement de l'éducation visent les principaux objectifs ci-après :

- **Pour le PARSET**

Conçu pour être exécuté en trois phases(2003/2007), (2007-2011) et (2011-2015), le PARSET vise comme objectif général une éducation primaire de qualité, équitablement dispensée en français et en arabe à tous les enfants tchadiens d'ici à 2015. De façon spécifique il vise trois objectifs à savoir :

- L'accroissement de l'accès et de l'équité à l'éducation ;
- L'amélioration de la qualité d'enseignement et d'apprentissage ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles de planification, de gestion et de pilotage du système.

- **Pour le Programme d'Appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle**

Elaboré pour être exécuté en quatre ans(2002-2005), l'objectif de ce programme est d'absorber une partie des jeunes sortant des enseignements de base et secondaire général. Cela se fera par le renforcement des filières mieux adaptées aux besoins des marchés de travail, la mise en place des formations courtes et modulaires, la formation des formateurs, la mise à disposition des programmes et matériels didactiques adaptés, l'autonomisation ainsi que l'appui à la gestion et à l'administration des établissements et Centres de formation professionnelle. Ce programme qui s'inscrit dans le cadre de réduction de la pauvreté est principalement financé par la BAD et la Coopération française.

- **Pour le Programme d'Appui à l'Enseignement Bilingue (PAEB)**

Le Programme repose sur un protocole tripartite Tchad-BID-ISESCO et vise le renforcement de l'enseignement bilingue (français-arabe) au Tchad. Il comporte plusieurs composantes à savoir la construction des salles de classes, la formation des enseignants, l'acquisition d'équipements et de matériels didactiques, les études et la supervision et le renforcement des capacités de l'unité de contrôle du Programme.

Les Programmes nationaux et les initiatives continentales et mondiales à venir que sont le Plan d'action national d'Education pour tous (PAN/EPT), la stratégie nationale d'accélération de l'éducation des filles, l'alliance pour l'alimentation scolaire, la santé et l'éducation de base au Sahel, le Programme cadre pour la promotion de l'éducation bilingue au Tchad et le Programme d'orientation, de conseil et de développement de la jeunesse en Afrique, présentent les caractéristiques et visent les objectifs ci-après :

- **Le Plan d'Action National de l'EPT (PAN/EPT)**

Le Plan d'action national de l'éducation pour tous (PAN/EPT) en voie de finalisation et d'adoption, s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Ce programme met l'accent sur la protection et l'éducation de la petite enfance, l'enseignement secondaire général, l'alphabétisation fonctionnelle, l'enseignement secondaire général, secondaire technique et professionnel. Il comporte les sept sous programmes ci-après :

- le développement intégral du jeune enfant comprenant l'encadrement et l'éducation parentale qui vise un taux d'encadrement de 50% de la petite enfance contre 2,4% actuellement ;

- l'enseignement élémentaire qui se fixe pour but d'assurer la scolarisation universelle d'ici à l'an 2015 dans le respect de la parité filles-garçons ;

- l'éducation de base non formelle qui vise l'encadrement dans les centres d'éducation de base non formelle (CEBNF) de 15000 enfants de 10 à 14 ans tout sexe confondu ;

- l'alphabétisation fonctionnelle qui touchera 500000 adultes des deux sexes en 2015 contre 223000 en 2004.

Ainsi, le taux d'alphabétisme qui est établi à 67% en 1999/2000, sera réduit à 35% à l'horizon 2015 :

- l'enseignement secondaire général : son développement doit s'accompagner de la promotion de la scolarisation des filles. Il s'agira de faire passer :

- la proportion des filles de 22% actuellement à 30% à 2005 afin d'atteindre 50% à 2015 ;

- le taux de transition du CM2 en 6^e à 70% en 2015 contre 47% actuellement ;

- le taux de scolarisation de 12 à 30% dans la période ;

- la gestion et le pilotage au niveau déconcentré et décentralisé requièrent la disponibilité d'infrastructures adaptées d'équipements et surtout d'agents compétents. A cet effet, il est prévu la construction et l'équipement de 47 DDEN. Et pour la phase 2003-2010, il est envisagé de mettre sur pied 6 sous cellules de promotion pour la scolarisation des filles dans les départements et 7 dans d'autres pour la phase 2010-2015 .

- **La Stratégie nationale en faveur de l'accélération de l'éducation des filles**

Définie dans le cadre de l'initiative 25 pour 2005 lancée à Ouagadougou le 24 juin 2003, cette stratégie dont le document vient d'être validé en juillet 2004 lors d'un séminaire national en référence aux engagements internationaux et nationaux auxquels le Tchad a souscrit, fait le bilan de la situation actuelle de l'éducation des filles, des politiques éducatives et des interventions en cours et propose des stratégies qui faisant le consensus de tous les intervenants, devraient permettre d'atteindre des résultats solides et durables.

Elle définit les grandes lignes des actions que les partenaires s'engagent à mettre en œuvre pour atteindre la parité des garçons et filles au primaire et au secondaire à l'horizon 2005, sur la base des indicateurs clés clairement définis. Elle définit un mécanisme de suivi de coordination et d'évaluation qui devrait permettre de rectifier rapidement les erreurs, et de maintenir le cap vers l'atteinte des objectifs de parité garçons et filles et l'éducation pour tous en général .

- **L'alliance pour l'alimentation scolaire, la santé et l'éducation de base au Sahel**

Initiée par le Programme Mondial(PAM) ; l'Alliance a pour objectif général de faciliter dans 9 pays du Sahel parmi lesquels le Tchad, l'accès à l'éducation de base de tous les enfants en âge scolaire dans les régions rurales à forte insécurité alimentaire et d'améliorer leur état de santé à l'horizon 2015.

Cet objectif peut être atteint en fournissant à tous les enfants habitant ces zones, un ensemble d'interventions de base comprenant non seulement des programmes d'alimentation scolaire, mais aussi des apports complémentaires à l'éducation de base visant :

- La promotion de l'éducation des filles ;
- Les programmes systématiques de déparasitage ;
- Les programmes d'éducation en matière de santé, de VIH/SIDA, de

Nutrition et d'hygiène de base ;

- L'approvisionnement en eau potable ;
- L'aménagement de latrines séparées ;
- Les apports supplémentaires en micro nutriments ;
- La distribution des moustiquaires imprégnées ;
- La sensibilisation aux questions environnementales

- **Le Programme cadre pour la promotion de l'éducation bilingue au Tchad**

Ce programme a été approuvé par les partenaires financiers extérieurs du Tchad lors d'une Conférence internationale sur l'Enseignement bilingue au Niger et au Tchad placée sous le Haut patronage de leurs Excellences les Présidents du Tchad et du Niger , tenue du 28 au 30 juin 2004 à N'Djaména. Devant être exécuté en cinq ans(2004-2008), ce programme vise les objectifs suivants :

- Donner une impulsion nouvelle là où l'action a ou aura failli ;
- Aider à la consolidation des acquis ;
- Aider à expérimenter et amplifier des expériences et actions nouvelles et porteuses ;
- Aider à l'action de ré fondation et de reconstruction là où le système a fait des omissions.

Le Programme comprend huit sous programmes dont 6 programmes majeurs et 2 sous programmes dont les fonctions sont l'appui et la coordination, la gestion et le soutien à la structure nationale de mise en œuvre du Programme. Les 6 programmes majeurs sont : (i) l'Enseignement de Base, (ii) l'Alphabétisation et l'éducation de base non formelle, (iii) l'Ecole coranique, (iv) l'Enseignement technique et le formation professionnelle, (v) l'Enseignement secondaire général, (vi) l'Enseignement supérieur.

- **Le Programme d'orientation et de développement de la jeunesse en Afrique**

Ce programme a été initié en Avril 1994 à la suite des travaux de la 1^{ère} Conférence panafricaine sur l'Education des filles tenue à Ouagadougou en 1993. Après le forum de Dakar sur l'EPT, l'Association africaine d'orientation et de conseil a été lancée en Avril 2002 afin de renforcer les capacités du Programme. Elle se donne pour tâche en Afrique de recréer un certain ordre dans le développement harmonieux des jeunes garçons et jeunes filles, par l'acquisition des compétences nécessaires pour bien évaluer les situations auxquelles ils sont ou seront confrontés. Ainsi les jeunes seront bien préparés pour faire face à la vie , fragilisés plus encore par la pandémie du VIH/SIDA et prendront de bonnes décisions le moment venu.

Sur la demande du Gouvernement tchadien, dont l'adhésion est en cours, il s'est tenu à N'Djaména en Juillet 2003, la réunion sous régionale sur l'institutionnalisation du Programme d'orientation et de conseil des filles d'âge scolaire en Afrique en abrégé POC. L'UNESCO et l'ISESCO sont les premiers parrains du Programme. Aussi tout financement relatif au programme de formation en orientation et en conseil relève de la Commission Nationale pour l'UNESCO au Tchad qui est sous la présidence du Ministre de l'Education Nationale. Un Comité Technique pour l'orientation et le Conseil scolaire au Tchad(POC-Tchad) est créé au sein du MEN par Arrêté No 054/MEN/SG/04 du 18/02/04.

1.2 Les principales réalisations sur les plans quantitatif et qualitatif, ainsi que les leçons tirées notamment en ce qui concerne :

a) l'accès à l'éducation

En l'absence de données officielles disponibles pour les trois dernières années scolaires(2001-2002 ; 2002-2003 ; et 2003-2004) les chiffres qui sont présentés ici concernent l'année scolaire 2000-2001 (1) et à titre comparatif les années 1999-2000 et 2000-2001. Ainsi le taux brut et net de scolarisation en 2000-2001 sont respectivement de 75,4% et 59,9% pour l'enseignement primaire contre 71,6% et 56,6% pour l'année 1999-2000, ce qui représente un accroissement de 3,8 et 3,3 point de pourcentage.

Pour l'Enseignement secondaire général les taux brut et net pour l'année scolaire 2000-2001 sont respectivement de 14,2% et 10% contre 11,9% et 8% en 1999-2000. Les accroissements donc de ces taux sont respectivement de 2,3 et 2 points de pourcentage entre 1999-2000 et 2000-2001.

De l'année scolaire 1994-1995 à 2000-2001, les effectifs des élèves de l'élémentaire ont connu une expansion remarquable qui se traduit par un accroissement annuel moyen de 10,3%.

En 2000-2001 on a dénombré 159640 élèves au secondaire général contre 133959 en 1999-2000, ce qui représente une augmentation de 25681 élèves soit une croissance relative de 19,2 % dont 22,5% au premier cycle et 10,3% au second cycle.

b) L'équité en matière d'éducation

Malgré tous les efforts déployés jusqu'ici à la faveur de certaines stratégies, l'équité sur le plan du genre ou sur le plan régional et zone rurale et zone urbaine n'est pas encore une réalité au niveau du système éducatif. En effet, sur l'ensemble du territoire national, plus de la moitié des 984224 élèves du primaire en 2000-2001, soit 51,6% se retrouvent repartis seulement dans six Délégations Départementales de l'Education (DDEN). Il s'agit des Délégations de la Commune de N'Djaména qui compte 112945 élèves soit 11,5%, du Logone Occidental 112945 soit 11,1%, du Mayo Dallah 79932 élèves soit 7,6 %, du Logone Oriental 66258 soit 6,7 % et de la Tandjilé ouest 65922 soit 6,6 % (1)

Le taux brut de scolarisation varie de 21,4% dans le Lac, à plus de 100% dans les deux Logones. Le reste des effectifs est reparti dans les 23 DDEN, parmi lesquelles la DDEN de l'Ennedi qui ne compte que 0,1% d'élèves par rapport à l'ensemble des enfants solarisés du pays.

D'une manière générale, la scolarisation est plus forte dans les régions sud du pays que dans celles du nord où l'habitat dispersé l'éloignement des écoles, le nomadisme et les croyances socioculturelle jouent contre la scolarisation. Pour ce qui est du secondaire, l'implantation des établissements d'enseignement se caractérise par une inégale répartition des infrastructures éducatives sur l'ensemble du pays. En effet, 57,7 % des établissements secondaires sont situés en milieu urbain. Par contre les Collèges d'Enseignement secondaire général se retrouvent à plus de 56% implantés dans les milieux ruraux.

Pour l'année 2000/2001, on a dénombré dans l'Enseignement secondaire général 159640 élèves dont seulement 36802 filles représentant une proportion de 23,1% inégalement reparties dans les deux cycles 24,9% au 1^{er} cycle et 20,3% au second cycle. Le TBS se situe à 14,2% soit 22,3% chez les garçons et 6,4% chez les filles. L'écart est de 15,9 points de pourcentage. Cet écart qui en 1999/2000 était de 13,2 points de pourcentage s'est agrandi de 2,7 points. Dans l'Enseignement secondaire technique et professionnel, l'effectif global est de 2265 élèves dont 700 filles.

(1) 1. Direction de l'Analyse et de la Prospective/MEN ; Annuaire statistique 2000/2001

Depuis plusieurs décennies les enfants nomades pourtant ayant les mêmes droits que les autres enfants n'accèdent plus à l'éducation. Pour remédier à cette situation après la Conférence régionale des pays sahéliens sur l'éducation des enfants nomades tenue à N'Djaména en Février 2000, le Tchad a mis en place en coopération avec l'UNICEF en 2003 un projet d'éducation de base en milieu nomade doté d'un comité d'orientation. Les objectifs que s'est assignés ce projet à l'horizon 2005 est de scolariser 10000 enfants nomades , dont 50% de filles et d'alphabétiser 1500 parents d'élèves dont 50% de femmes.

Cependant, eu égard à l'insuffisance des moyens mobilisés jusqu'ici ces deux objectifs ont été récemment revus à la baisse par le Comité d'orientation.

c) La qualité en termes de pertinence de l'éducation

La qualité et l'efficacité interne du système éducatif sont très limitées. En effet, en 2000/2001 les taux de promotion du primaire a été de 63,3%. Ceux de redoublement et d'abandon étaient respectivement de 27,5% et 9,2%

Au niveau du secondaire général, le taux de redoublement est de 19,9% et ce malgré les efforts d'amélioration consentis par le Gouvernement à travers les différents projets et programmes mis en place. Toutefois, cette tendance peut être inversée grâce au Projet PARSET qui prévoit en bonne place :

- l'élaboration des programmes et manuels scolaires tchadiens pour le primaire et le secondaire ;
- l'utilisation des langues nationales dans les premières années du primaire ;
- le développement de la petite enfance ;
- la formation initiale et continue des enseignants ;
- le tutorat en faveur des filles.

De plus la stratégie nationale en faveur de l'accélération de l'éducation des filles vise la parité entre les filles et les garçons au primaire et secondaire en 2005.

d) Le contenu de l'éducation, tendances majeures et défis pour le processus de développement des curricula

L'élaboration et la construction des curricula par le CNC créé à cet effet apparaissent comme l'activité centrale dans le processus de réforme du système éducatif. En effet, l'élaboration des curricula nécessite un travail de collecte de données et d'informations sur le fonctionnement actuel du système éducatif. Ainsi ces données à collecter doivent concerner les innovations suivantes qui caractérisent le contenu de l'enseignement primaire et secondaire actuellement. Il s'agit de :

- l'enseignement en langues nationales ;
- du Programme de Formation Information Environnementale (PFIE) ;
- Education à la Vie Familiale en Matière de Population à l'école (EVFMP) ;
- Savoir pour sauver ;
- Education à la culture de la Paix et à la Citoyenneté ;
- Petite enfance ;
- Scolarisation des filles ;
- Radio scolaire

Après cette collecte d'informations, les innovations doivent être évaluées dans leurs apports en termes d'objectifs, de résultats et de stratégies d'amélioration de la nature et de la qualité des apprentissages. Cette action préparatoire doit viser à réunir une documentation variée sur les programmes scolaires dans des systèmes éducatifs présentant des similitudes avec le système tchadien actuel et projeté ou ayant eu à faire face au même type de situation ou à des préoccupations identiques (le bilinguisme, l'enseignement dans les langues nationales). Cette opération peut revêtir les formes diverses allant de l'acquisition de la documentation et de son analyse à l'organisation de voyages d'études dans des pays ciblés.

e) Le dialogue politique les partenariats et la participation de la société civile au processus de changement de l'éducation

Les contraintes liées à la réduction de la pauvreté auxquelles doit faire face le Gouvernement ont amené ce dernier à libéraliser l'éducation et à créer un environnement qui favorise la participation effective à l'éducation des partenaires existants et potentiels tels que les ONG, les Agences bilatérales et multilatérales, la société civile, le secteur privé et les communautés. Cette participation est l'une des conditions de la réussite de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Et ce partenariat est d'autant plus crucial qu'il permet, d'une part, l'appui intellectuel, financier et technique, et d'autre part la mobilisation de l'appui nécessaire pour la mise en œuvre des actions stratégiques en vue de réaliser l'éducation pour tous.

S'agissant tout particulièrement du dialogue politique, il est heureux de constater que celui-ci est une réalité entre le Gouvernement et ses partenaires sociaux que sont les syndicats des enseignants et les Associations des parents d'élèves dont l'attitude et les actions contribuent au développement de l'éducation.

• Le dialogue et partenariat Etat-Syndicats des Enseignants

Des quatre syndicats des enseignants reconnus, à savoir le Syndicat des Enseignants du Tchad (SET), le Syndicat National des Enseignants du Tchad (SNET), la Fédération Nationale des Enseignants du Tchad (FENET), et le Syndicat National des Instituteurs du Tchad (SNIT), le SET est de loin le plus représentatif. C'est ainsi que dans le cadre de la trêve sociale instaurée entre le Gouvernement et ce Syndicat pour mettre fin à la crise du système éducatif paralysé par les grèves répétées des enseignants pour cause de revendication salariale en début de Mai 1992, un protocole d'accord a été conclu le 5 juillet 1992. Au terme de ce protocole le Gouvernement a accepté l'adoption du statut particulier des enseignants et a accordé au SET, dans le cadre de ce statut particulier, une **revalorisation globale des salaires des enseignants fixé à 40%**.

Depuis cette date, pareille crise n'est plus survenue dans le système éducatif même si de temps en temps des mouvements de grèves des enseignants sont signalés çà et là pour revendiquer le paiement des arriérés de salaires. En dépit du retard pris par le Gouvernement pour appliquer intégralement les 40% du taux de revalorisation de salaire, le SET et le Gouvernement du Tchad ont signé un protocole d'accord et un **avenant à ce même protocole d'accord respectivement les 24/02/03 et 22/03/04.**

Aux termes de ces deux accords, le SET accepte d'observer une trêve sociale dans l'intérêt du bon fonctionnement du système éducatif. De plus, le **SET qui se définit dorénavant comme force de proposition pour le Gouvernement en matière d'éducation est associé à toutes les réflexions et à tous les processus de prise de décisions importantes concernant le système éducatif**. Ainsi le SET a été associé de bout en bout aux processus d'élaboration du PARSET, du PAN/EPT, et de bien d'autres programmes. Le SET est également représenté au Conseil d'administration de l'Agence de Promotion des Initiatives Communautaires en Education (APICED) et du Centre National des Curricula (CNC).

- **Le dialogue et partenariat Etat-Associations des Parents d'Elèves (APE)**

Les Associations des parents d'élèves(APE) des établissements d'enseignement primaire et secondaire du Tchad sont mobilisées depuis près de deux décennies sur l'ensemble du pays et agissent en partenaires avisés des autorités publiques de l'éducation. Elles ont fédéré pour être officiellement reconnues depuis le 28 août 2000 comme un Fédération nationale des Associations des parents d'élèves (FENAPET). Dans le cadre de la mise en œuvre du PARSET, un protocole d'accord de partenariat entre l'Etat et la FENAPET a été signé le 23 août 2001. Ainsi, sur les ressources de l'initiative des pays pauvres très endettés(IPPTE), le Gouvernement s'engage, dans la proportion de 80%, à prendre en charge chaque année les primes d'au moins 2500 maîtres communautaires, sous forme de subvention accordée à la Fédération nationale des Associations des parents d'élèves (FENAPET) dont la part est de 20% . Les APE financeront 10% du coût estimé de la construction et ou réhabilitation des salles de classes et des latrines, en espèces ou en nature.

- **Le partenariat avec les agences multilatérales**

- *L'Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF)*

Dans le cadre du suivi du Forum de Dakar 2000 sur l'EPT, le Gouvernement et l'AIF ont signé une convention visant l'élaboration et la mise en œuvre du PAN/EPT. Les volets concernés sont la promotion des langues, la formation à distance des enseignants en cours d'emploi et la réforme des curricula. Pour ce dernier volet, l'AIF a appuyé l'organisation de séminaires régionaux de formation de personnes ressources en évaluation des acquis scolaires en termes de compétences à N'Djaména en Décembre 2002 et à Yaoundé en juillet 2003. Une prochaine formation des formateurs dans l'approche par compétences devra avoir lieu en septembre 2004 à Kigali au Rwanda.

- *Le Fonds des Nations Unies pour la Population(FNUAP)*

Dans le cadre des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, le FNUAP met l'accent sur l'habilitation(umpowenement) des femmes par le biais des activités génératrices de revenus et renforce l'éducation de base. Le FNUAP développe des programmes relatifs à la santé de la reproduction, à la population et à la parité et l'égalité des sexes. Ainsi, l'UNFPA et le Gouvernement du Tchad ont signé un accord mettant en place un important projet intitulé : Projet CHD/00/04/EVF/EMP à l'école (Education à la vie familiale et en matière de population à l'école). Le projet qui s'exécute en

phases a démarré le 1^{er} janvier 2001 et a déjà connu cinq phases. L'actuelle phase est la cinquième et elle prend fin en 2005. La contribution de l'Etat est de 55 650 000 F CFA et celle de l'UNFPA et de 227 948 \$US. L'objectif visé par ce projet s'articule comme suit : « Contenu de l'EVF/emp (sensibilisation en genre, prévention des IST/VIH/SIDA, matériels de formation évalués et intégrés dans les Ecoles normales d'instituteurs et les écoles primaires ».

Les finalités de EVF/emp à l'école :

- former des citoyens ouverts au progrès afin de promouvoir le bien-être de la population et les valeurs dans lesquelles ils se reconnaissent ;
- contribuer à la rénovation du système éducatif en proposant des approches qui mettent l'apprenant au centre du processus d'apprentissage.

- *L'Union Européenne(UE)*

Elle fournit actuellement une assistance technique à la Direction de l'Analyse et de la Prospective(DAPRO/MEN) pour la mise à jour et l'édition des annuaires statistiques à partir de juin 2004.

- *La Conférence des Ministre de l'Education Nationale des Etats Africains et Malgache d'Expression Française(CONFEMEN)*

La Conférence des Ministres de l'Education Nationale des Etats Africains et Malgache(CONFEMEN) désormais dénommée Conférence des Ministres de l'Education des Pays ayant le français en partage a repris ses projets en faveur du Tchad dans le domaine de l'Education en 2002 après leur interruption en 1995 pour cause de non paiement des cotisations du Tchad a cette institution. En effet, en 2002 le Ministre de l'Education Nationale a pris une part active a la cinquantième session ministérielle tenue a Ouagadougou au Burkina Faso et a apure l'ensemble des arriérés de cotisations du Tchad, ce qui a permis au système éducatif tchadien de bénéficier des projets et activités suivants initiés par la CONFEMEN et finances par l'AIF. Il s'agit de :

- la participation du MEN aux Etats généraux de l'enseignement du français a Libreville en Mars 2003. Ce forum inter africain a recommandé la prise en compte des langues nationales dans les cursus de l'Enseignement de base en vue d'une meilleure maîtrise de la langue française. Les institutions francophones telles que la CONFEMEN, l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF)IF, Agence Universitaire Francophone (AUF) et la Fédération Internationale des Professeurs de Français (FIPF) se chargeront d'apporter un appui aux Etats en matière de programme, d'outils pédagogique, de recherches didactiques et de formation des enseignants tant en formation présentielle qu'en formation a distance à travers les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- du lancement de l'évaluation diagnostic du système éducatif dans le cadre du Programme d'(analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN

(PASSEC) financé par la CINFEMEN à concurrence de 29 millions de francs CFA. L'objectif général de cette opération est d'améliorer l'efficacité interne du système éducatif. En effet, cette évaluation permet de faire un diagnostic global des facteurs essentiels concourant aux progrès des élèves de l'école de base. Cette opération touche un échantillon de 150 écoles réparties sur l'ensemble du territoire national et se déroule en deux phases. Les 1^{er} tests en français et en thématique administrés aux élèves de CP2 et CM1 ont eu lieu à la mi-novembre 2003 ; tandis que les 2^e tests destinés aux mêmes élèves se sont déroulés au mois de mai 2004 ;

- la mise en œuvre d'un projet d'appui aux politiques nationales en matière de formation professionnelle et technique par AIF/CONFEMEN depuis les assises de Bamako. Dans ce cadre, les Etats africains sont organisés en six(6) régions dont l'Afrique Centrale qui regroupe dix(10) Etats. Le Tchad, en raison de son expérience en la matière avec le Collège d'enseignement technique industriel de Sarh est désigné chef de file de l'activité " autonomie des centres de formation" dont le séminaire se déroulera en 2004. Du 11 au 12 Juin 2004. le Ministre de l'Education Nationale accompagné d'un de ses Conseillers techniques et du Directeur Général des Enseignements, de la Formation et de l'Alphabétisation(DGEFA) a pris part à Brazzaville au Congo à la Conférence des Ministres en charge de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle pour faire l'évaluation des avancées de la ré fondation des systèmes d'enseignements techniques et de la formation professionnelle de la région Afrique Centrale, Madagascar et Sao Tomé et Principe depuis les assises de Bamako en 1998.

- *Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance(UNICEF)*

Avant la stratégie nationale en faveur de l'accélération de l'éducation des filles amplement présentée dans un des chapitres précédents du présent rapport, l'UNICEF dans le cadre du nouveau cycle de coopération Tchad-UNICEF(2001-2005) réalise actuellement suivant l'accord signé entre le Gouvernement et l'UNICEF en Mars 2001, un programme d'éducation de base et développement du jeune enfant dont l'un des trois projets à savoir Education de base formelle et non formelle concerne le Ministère de l'Education Nationale. Ce projet opérationnel comporte les quatre sous projets suivants :

- scolarisation des filles ;
- alphabétisation des femmes ;
- éducation de base non formelle des jeunes ;
- éducation de base en milieu nomade.

Les principaux objectifs de ce projet sont :

- contribuer à porter le taux de scolarisation des filles de 62% à 75% tout en réduisant l'écart entre les taux de scolarisation des garçons et des filles dans les zones du projet ;
- contribuer au maintien jusqu'à l'achèvement du cycle primaire d'au moins 75% des filles dans les écoles appuyées par le projet ;
- réduire le taux de redoublement et d'abandon scolaire des filles respectivement de 26% à 20 % et 10% à 5% dans les écoles appuyées par le projet ;

- procéder à l’alphabétisation fonctionnelle de 50.000 femmes(15-45 ans) en vue de renforcer leurs connaissances de base en matière de santé, nutrition, bien être familial et accroître leur capacité à lutter contre la pauvreté ;
- renforcer et étendre l’action d’éducation de base non formelle au profit de 10.000 adolescents/adolescentes non scolarisés et déscolarisés ;
- introduire des innovations pédagogiques(éducation en milieu nomade, santé en milieu scolaire, ESCUELA NUEVA) dans le système éducatif tchadien afin d’améliorer la qualité et la pertinence de l’enseignement dispensé dans les zones du projet.

Les sous projets scolarisation des filles et alphabétisation des femmes sont exécutés dans toutes les dix zones de convergence(Ati, Bitkine, Béré, Gounou Gaya, Kélo, Laï, Mao, Mongo, Melfi), par contre l’éducation de base non formelle des jeunes qui est à sa phase expérimentale se limite à cinq zones : Ati, Gounou Gaya , Mao, Bitkine et Kélo

L’éducation de base en milieu nomade est expérimentée à Djedda, Moussoro et Mani Kossam.

- La Banque Mondiale

Après la fin du Projet IDA V consacré à l’enseignement de base et financé par la Banque Mondiale en 2000, cette institution suite à la réunion sectorielle sur l’Education et la formation en Janvier 2000 s’est surtout consacrée financièrement et techniquement à la mise en place du PARSET qu’elle finance en grande partie. En effet, le coût global de la première phase du PARSET(2003-2007) d’un montant de 120.000.000 de dollars américains environ est financé à 17% par le Gouvernement tchadien, 3% par les APE, 36% par la Banque Mondiale et 34% par d’autres partenaires extérieurs.

Ce financement enregistre un gap de 10% . Grâce à l’accord de financement de développement Gouvernement du Tchad/Banque Mondiale d’un montant de 42,34 millions de dollars américains dont 19,13 millions de prêt, et 23,31 millions à titre de don ratifié en 2003, le programme a démarré officiellement par un séminaire de lancement qui s’est tenu du 17 au 19 Mai 2004 à N’Djaména. Ce séminaire de sensibilisation et d’appropriation a réuni tous les acteurs et partenaires du système éducatif impliqués dans la mise en œuvre du PARSET.

La Banque Africaine de Développement(BAD)

En sa qualité de chef de file de la réunion sectorielle sur l’éducation et la formation de Janvier 2000, la BAD a conclu avec le Gouvernement le 20 Mai 2001 ; un cinquième projet consacré au renforcement de l’enseignement technique et de la formation professionnelle. Ce projet cofinancé par la Coopération française a démarré le 21 Février 2002. En effet, malgré les retards causés par les événements de Côte d’Ivoire (Abidjan), siège de la BAD, beaucoup d’activités prévues ont déjà pu être réalisées. Il s’agit notamment :

- du contrat de recrutement d’un Conseiller technique pédagogique(CTP) ;

- l'attribution des marchés d'acquisition des biens et services ;
- la signature du contrat relatif aux moyens roulants ;
- la signature du contrat pour les études et la supervision des travaux de construction(volet génie civil) ;
- du dépôt du projet de texte par le Consultant recruté pour l'élaboration du manuel des procédures administratives et financières du projet ;
- la prise de toutes les dispositions nécessaires pour l'audit qui a déjà eu lieu en Décembre 2003 ;
- du recrutement des Consultants pour les différentes études.

Dans le cadre du nouveau projet qui sera financé par un don FAT et cofinancé par l'OPEP, les techniciens(architecte et ingénieur des travaux) ont assisté la mission de la BAD dans cette phase d'évaluation, mission qui s'est rendue au Mayo Boneye et en Tandjilé Ouest visiter le terrain.

- *L'Organisation Islamique pour l'Education les Sciences et la Culture(ISESCO)*

A travers son centre pédagogique(CPIT) créé suite à un protocole d'accord signé en 1996 avec le Gouvernement du Tchad, l'ISESCO axe ses activités sur les trois domaines suivants :

- la formation des enseignants bacheliers en activité ;
- le renforcement des capacités des enseignants brevetés ;
- l'apprentissage de la langue arabe aux cadres de l'Etat .

Les activités déjà réalisées dans les différents domaines se présentent comme suit :

- dans le domaine de la formation des enseignants en activité

Un test d'admission pour le recrutement de la 5^e promotion a permis de retenir au total 520 enseignants bacheliers dont 425 à N'djaména et 85 à Abéché. Cette formation a donné les résultats de l'examen du 10 Juillet 2003 qui s'établissent à 84,71% d'admis ;

- dans le domaine de l'apprentissage de l'arabe .Le programme a démarré avec 78 candidats repartis en deux groupes : 28 pour le groupe du matin, et 50 pour celui du soir pour un apprentissage de 160 heures de Janvier à Septembre 2003 ;

- dans le domaine de renforcement des capacités des enseignants. Il s'agit de renforcer la capacité des enseignants en général et rehausser leur niveau académique de manière à les préparer au baccalauréat. Ainsi, 128 candidats se sont inscrits et les cours ont démarré le 31 Janvier 2003 et pris fin le 30 Avril 2003. Par ailleurs des cours ont été organisés à l'intention de 91 enseignants du secondaire dont 85 en langue arabe et 33 en Science de la Vie et de la Terre à partir du 26 Janvier 2003.

- *La Banque Islamique de Développement(BID)*

En dehors des projets Programme d'appui à l'enseignement bilingue au Tchad(phases I, II, III, IV) et programme cadre pour la promotion de l'éducation bilingue au Tchad qui vient d'être présenté aux partenaires extérieurs qui ont accepté

de le financer (la BID en tête), cette dernière intervient au Tchad à travers les projets ci après :

- projet de construction de 158 salles de classe dans le Batha et le Kanem ;
- projet de lutte contre l'analphabétisme au Tchad ;
- projet d'assistance aux réfugiés soudanais dans la région d'Adré ;
- projet d'assistance technique (don) pour la mise à disposition de dix professeurs des disciplines scientifiques.

Concernant le projet de construction de 158 salles de classe, il convient de signaler que les travaux de construction pour les trois lots (2, 4 et 5 sur les six) sont exécutés et réceptionnés en 2002). Pour ce qui est des lots (1, 3, et 6) restants, la réalisation des travaux certifiés par un consultant est à hauteur de 78%. Les matériels de bureau et les mobiliers scolaires sont acquis et réceptionnés ainsi que les matériels didactiques.

Le projet d'éradication de l'analphabétisme au Tchad entré en vigueur en Juin 2003 a démarré par un atelier de conception de manuels et développement des programmes qui a eu lieu en Décembre 2003.

Le projet d'assistance technique pour la mise à disposition de dix professeurs des disciplines scientifiques est déjà arrivé à son terme et un rapport d'achèvement est déjà fourni.

- L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)

Depuis la fin en 2002 de l'appui financier que le PNUD apporte au programme EFE, appui dans la mise en œuvre duquel l'UNESCO jouait le rôle d'agent de réalisation, cette dernière semble désormais orienter principalement ses interventions vers le PAN/EPT, l'organisation des activités de sensibilisation sur la prévention du VIH/SIDA dans le cadre du programme d'action du réseau communication SIDA, le renforcement des capacités des ONG et OSC actives en éducation au Tchad, l'appui aux groupements et clubs UNESCO dans le cadre de la formation aux techniques d'alphabétisation et aux activités génératrices de revenus. Les activités les plus significatives dans ces domaines ont été les suivantes :

- la préparation de Mars à Janvier 2003 d'articles de presse et des documentaires de radio sur la prévention du VIH/SIDA par le réseau communication SIDA constitué par la presse écrite et parlée dont la création en 2001 a été appuyée par l'UNESCO ;
- l'organisation en Juin 2003 d'une consultation nationale de lancement du programme de renforcement des capacités des ONG et Organisation de la Société Civile (OSC) actives en éducation au Tchad. Cette consultation a été financée par l'UNESCO. Ce programme de renforcement de capacités entre dans le cadre de la mise en œuvre du PAN/EPT et recouvre quatre domaines prioritaires (l'analyse des politiques éducatives, la formulation et le plaidoyer ; le développement

des curricula ; les méthodes et approches pédagogiques ; la conception de programmes , la planification, la gestion et l'évaluation) ;

- l'appui technique et financier de l'UNESCO et de l'ISESCO au Colloque régional sur l'orientation, le conseil et le développement de la jeunesse en Afrique tenu à N'Djaména en Juin 2003 ;
- soutien financier de 1500 dollars US au PAN/EPT pour la relecture et la finalisation du document ainsi que pour la concertation des parrains du PAN/EPT que sont la Banque Mondiale, l'UNESCO, L'UNFPA, le PNUD et l'UNICEF.

▪ **Le partenariat avec les agences bilatérales**

- *'Agence française de Développement*

Elle fournit l'assistance technique pour un projet triennal(2004-2007) visant le renforcement des capacités du système éducatif par :

- un appui au CNC dans la conception et le développement des supports pédagogiques à l'enseignement primaire et secondaire ;
- La formation initiale des enseignants du primaire et la formation continue des enseignants du secondaire ;
- la mise en place d'un fichier électronique des données sur le personnel de l'Education ;
- l'appui aux Délégations départementales de l'éducation nationale (DDEN).

- *La Coopération allemande(GTZ)*

Depuis 1994, la GTZ est partie prenante dans l'Education au Tchad à travers le Projet Education de Base(PEB). Deux autres projets sont venus s'ajouter : **les filles éduquées réussissent** (GTZ/FIERE) en 2000 et **Réduction de pauvreté dans le cadre de l'éducation de base**(GTZ/RePB). Le Bureau principal de la GTZ est à N'Djaména d'où il coordonne quatre antennes situées dans les villes d'Abéché , Bongor, Pala, et Sarh.

Les activités du PEB ciblent les domaines ci après : les écoles communautaires, les APE, la scolarisation des filles, les micro projets pédagogiques(écoles maternelles, prévention du VIH/SIDA, enseignement en langue maternelle, apprentissage pour la vie, cours de renforcement pour les filles, et de perfectionnement pour les maîtres et maîtresses communautaires) l'auto promotion des femmes, l'environnement scolaire(plantation de plus de 14000 arbres fruitiers entre 2002 et 2003)

- *La Coopération Suisse pour le Développement*

Elle est présente au Tchad dans le cadre du développement rural et appuie fortement la promotion de l'enseignement en milieu nomade . Dans les zones de Biltine, Ati, Moussoro et Kélo, la Coopération intervient de façon directe auprès des écoles communautaires avec une approche participative qui oriente les objectifs éducatifs prioritaires pour les populations autour des objectifs de développement global.

- **Le partenariat avec les associations de la Société Civile et les ONG**

- *World Vision Tchad (WVT)*

D'origine américaine, elle est une organisation chrétienne humanitaire de développement à but non lucratif. En matière d'éducation, WVT expérimente un programme de parrainage d'enfants de 6-14 ans et de partage de responsabilités avec les communautés. Celles ci ont l'obligation de maintenir les filles à l'école, tandis que WVT apporte un appui en matière de santé et de sécurité alimentaire (banque de céréales). Le programme touche aujourd'hui 39582 élèves dont 18000 filles qui perçoivent une allocation mensuelle de 5000 francs CFA. WVT organise aussi des formations pour les jeunes filles, victimes de la déperdition scolaire. Elle intervient dans les départements du Logone Occidental, du Logone Oriental, du Chari Baguirmi, Mayo Boneye et de la Tandjilé Est.

- *Le Secours Catholique pour le Développement (SECADEV)*

Dans le secteur de l'éducation, SECADEV intervient dans la scolarisation des jeunes ruraux de (6-18 ans). Il participe notamment à :

- la formation et au recyclage des maîtres communautaires ;
- la formation et recyclage des membres des APE en gestion de l'école communautaire ;
- la production d'un programme spécifique d'appui aux écoles communautaires ;
- l'équipement en mobiliers scolaires, fournitures et matériels didactiques de cuisine et de jardinage ;
- la création d'infrastructures scolaire

- *Le Forum des Educatrices Tchadiennes (FORET/FAWE)*

Reconnu au registre des associations en décembre 1998 et affilié au Forum des Educatrices africaines (FEA) ou FAWE en anglais, le FORET vise comme objectif le développement et le renforcement des capacités nationales en vue d'accroître le taux d'accès, de maintien et d'achèvement des filles à l'école et le taux de participation des femmes à l'éducation de leurs enfants.

Pour l'heure, le FORET/FAWE a mis en place et encadre 22 clubs de filles dans la capitale et 2 clubs à Mandéla, localité située à une quarantaine de kilomètres de la capitale où il assure également la prise en charge salariale de 3 maîtres communautaires dans les ferricks de la périphérie. Dans le cadre du Programme de coopération Tchad/UNICEF, il travaille en étroite collaboration avec la cellule technique de la scolarisation des filles (CTPSF) du MEN.

Les programmes, projets et initiatives qui viennent d'être recensés laissent apparaître des actions qui s'exécutent séparément et qui s'intègrent les uns aux autres du fait même de leur gestion séparée et parallèle. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement doit élargir son rôle dans le cadre de la stratégie éducative en assumant sa responsabilité dans la coordination de l'assistance des

partenaires par le biais du MEN et du Comité National pour l'Education et la Formation en liaison avec l'Emploi(CONEFE).

1.3 Les principaux problèmes et les défis auxquels doit faire face le système éducatif au début du XXI^e Siècle

A l'instar de la plupart des pays d'Afrique sub-saharienne devenus indépendants, le Tchad a hérité un système éducatif inadapté aux réalités nationales et en particulier trop éloigné des perspectives d'accès à l'emploi rémunéré. Au fil des ans, ce système qui a connu une forte expansion a fait l'objet de vaines tentatives de réformes (la ruralisation du système éducatif des années 60, la tchadisation de l'éducation en réaction aux fondements coloniaux de l'école tchadienne des années 70, des innovations pédagogiques...). A l'heure actuelle, les contraintes qui persistent malgré les efforts louables du Gouvernement ces dernières années sont :

- taux d'analphabétisme parmi les plus élevés de la sous-région (67% en 2000) ;
- accroissement rapide des effectifs scolaires ;
- très forte proportion des maîtres communautaires (56%) ;
- ratio élèves/ maîtres très élevé (76 élèves par classe) ;
- faible taux de scolarisation des filles (35% au primaire et 20% au secondaire) ;
- très faible taux de rétention (seulement 37% des enfants scolarisés ont terminé le cycle primaire en 2000-2001) ;
- la plupart des écoles fonctionnent dans des locaux en matériaux périssables ou en plein air.

Il est néanmoins permis de penser qu'avec la mise en œuvre du PARSET, du PAN/EPT, du PAEB, du Programme d'appui à l'Enseignement technique et à la formation professionnelle, de la stratégie nationale en faveur de l'accélération de l'éducation des filles et du programme cadre pour la promotion de l'éducation bilingue français arabe au Tchad, nombre de ces contraintes pourraient être levées. Toutefois, le défi qui restera à lever est celui de donner au système éducatif la capacité de contribuer au développement durable du pays qui passe nécessairement par la refondation des programmes et contenus d'enseignement qui prennent en compte les dimensions de la préservation de l'environnement, de la lutte contre le VIH/SIDA, et des droits humains.

2. EDUCATION DE QUALITE POUR TOUS LES JEUNES : DEFIS , TENDANCES ET PRIORITES.

2.1. L'éducation et l'égalité entre les sexes.

a) les principales préoccupations concernant la thématique des genres et l'éducation.

Bien que représentant 52 % de la population tchadienne, les femmes se placent au second rang de la scène politique, économique et socio - culturelle. Les progrès notables enregistrés ces 10 dernières années en matière de scolarisation n'ont pas redressé ce déséquilibre entre les genres .

Face à cette situation préoccupante, des études et des enquêtes ont été menées en vue de cerner les facteurs qui handicapent la scolarisation des filles . Il ressort de l'une de ces études (1) trois facteurs handicapants :

- les facteurs socio-économiques et culturels que sont la pauvreté, les coûts directs de la scolarité , les attitudes ambivalentes des parents à l'égard de la scolarisation des filles, les pesanteurs socio-culturelles, etc. ;
- les facteurs liés à l'environnement scolaire portant sur l'inadaptation des programmes scolaires , l'attitude des garçons et enseignants vis à vis des filles, le manque d'infrastructures adéquates (sanitaires pour les filles) et les autres stéréotypes de favorables à la fille en milieu scolaire ;
- les facteurs institutionnels qui se caractérisent, entre autres, par une absence de politique claire à l'égard de la femme, une insuffisance de budget allouée à l'éducation, etc.

Ces facteurs ont pour conséquence : un taux élevé de l'analphabétisme féminin (78 % et 56 % pour les hommes), un manque d'intérêt de nombreuses familles pour la scolarisation des filles, un taux élevé d'abandon, de redoublement et d'absentéisme des filles scolarisées, des perspectives d'emploi limitées pour les femmes.

Les données statistiques ci-après attestent cette tendance :

- l'indicateur du revenu reparti par sexe est de 47,9 % pour les femmes actives et de 52,1 % pour les hommes actifs. L'indicateur des parts des revenus du travail, soit PIB féminin / habitant est de 768 PPA (Parité de Pouvoir d'Achat) contre 1185 PPA pour les hommes (2)

Au niveau du pouvoir politique :

- Représentativité à l'Assemblée Nationale 7 % de femmes pour 97 % d'hommes.
-

(1) Bureau d'études , les « Défis et le développement intégré » (DDI) Etude sur les stéréotypes défavorables aux filles à l'école ; N 'Djamena, 2001.

(2) PNUD : Rapport National sur le Développement Humain durable du Tchad, 2000.

- Au Gouvernement 3 femmes sur 29 Ministres
- Au niveau scolaire. (Cf statistiques ci-après)

Evolution des indicateurs pour l'enseignement de base de 1999 /2001

Indicateurs	Années scolaires	Filles	Garçons	Total	Index de parité
Enfants en âge hors de l'école	1999/2000	Pas de données désagrégées par genre		539 774	
	2000/2001	333 130	190 444	523 574	1.749
Enfants inscrits à l'école	1999/2000	345 346	568 665	914 011	0.607
	2000/2001	381 112	603 112	984 224	0.632
Taux brut de scolarisation	1999/2000	54,62 %	88,32 %	71,62%	0.772
	2000/2001	58,9 %	91,5 %	75,4%	0.777
Taux net de scolarisation	1999/2000	44,72 %	68,19 %	56,56 %	0.656
	2000/2001	48,5 %	71,1 %	59,9 %	0.682
Taux de promotion	1999/2000	60,0%	63,4%	62,2%	0.946
	2000/2001	60,3%	64,2 %	63,3%	0.939
Taux de redoublement	1999/2000	28,3 %	26,2 %	27,0 %	1.080
	2000/2001	28,6 %	26,8 %	27,5%	1.067
Taux de rétention	1999/2000	71,6 %	73,58 %	73 %	0.973
	2000/2001	71,4 %	73,2 %	72,5 %	0.975
Taux d'abandon	1999/2000	11,6 %	10,4 %	10,8 %	1.115
	2000/2001	11,1 %	9,0 %	9,2 %	1.233

Source : Direction de l'Analyse et de la Prospective/MEN

Taux bruts et taux nets de scolarisation au primaire et au secondaire en 2000/2001.

Tchad	Taux brut de scolarisation en %				Taux net de scolarisation en %			
	Filles	Garçons	Ensemble	Ecart	Filles	Garçons	Ensemble	Ecart
Primaire	58,9 %	91,5 %	75,4 %	32,6 %	48,5 %	71,1 %	59,9 %	22,6
Secondaire	6,4 %	22,3 %	14,2 %	15,9 %	4,9%	15,5 %	10,0 %	10,6

Source : Direction de l'Analyse et de la Prospective/MINEDUC

Au secondaire, les filles représentent en 2000/2001 23,1 % des effectifs inégalement repartis dans les deux cycles : 24,9 % au 1er cycle et 20,3 % au second cycle. Le taux brut de scolarisation est de 6,4 % pour les filles et 22,3 % pour les garçons. Cette situation constitue donc une préoccupation réelle pour le Gouvernement.

b) Politique d'éducation et de formation basée sur les genres.

- Le Tchad, dans son plan de développement, a inscrit la valorisation des ressources humaines au premier rang de ses priorités. C'est ainsi qu'il a adopté en accord aux ses partenaires

« **La Stratégie de l'Education Formation en liaison avec l'Emploi (EFE).** Cette stratégie a inscrit parmi ses priorités la promotion de la scolarisation des filles. Ce qui s'est traduit par la création, par Arrêté Ministériel N°300/MEN/DG/94 du 31 12/94 d'une **Cellule technique de promotion de la scolarisation des filles.**

- En 1998 les objectifs et le Plan d'action de cette stratégie ont été réajustés aboutissent à un autre cadre, le Programme d'action de l'Education et de la Formation (PAEF 2000/2004) qui vise le renforcement de l'accès et de l'équité en **portant le taux brut de scolarisation de 67,4 % en 1998/99 à 81,32 % en 2004 ;**
- Le **Programme d'Appui à la Reforme du Secteur de l'Education (PARSET)** qui a succédé au Plan d'Action pour l'Education et la Formation (PAEF), le **PAN/EPT** et la **Stratégie d'accélération de l'Education des filles**, politiques d'éducation déjà évoquées en 1.1 au point (c) ont toutes retenu parmi leurs priorités la promotion de la scolarisation des filles.

c) Mesures spéciales prises en faveur des jeunes en vue de promouvoir l'égalité des sexes dans l'accès à une éducation et formation de qualité.

Les différentes politiques d'éducation ci-dessus évoqués s'inspirent de la Loi fondamentale de la République qui reconnaît l'égalité des citoyens en droits et en devoir.

Dans cette perspective les mesures ci-après sont prises en vue de promouvoir l'égalité de sexes dans l'accès à l'éducation et à la formation :

* *Au niveau Institutionnel.*

- **La cellule technique de promotion de la scolarisation des filles (1)**

La cellule pour atteindre ses objectifs adoptés les stratégies ci-après :

- Plaidoyer et mobilisation sociale
- formation et renforcement des capacités
- allègement des charges relatifs aux travaux domestiques des filles et des femmes
- Appui aux parents des filles
- instauration dans système de guidance en faveur des filles.

Dans ce cadre, les activités ci-après ont été menées dans la zone expérimentale qui couvre 8 inspections correspondant huit (8) sous-préfecture où la scolarisation de filles est faible.

- Sensibilisation à grande échelle à travers les médias publics et privés à travers des colloques, des Bureaux, des ateliers d'information et de sensibilisation ;

(1)COMNAT : Enquête sur les structures, politiques, programmes et activités conçus pour l'éducation des jeunes filles et des femmes ; N'Djamena, janvier 2002. (1)C(

- formation sur la question des genres des enseignants (tes) et animatrices des organisations des femmes,
- dotation des communautés en radios, leur permettant de suivre les émissions de sensibilisation et constitution des clubs d'unité,
- dotation des communautés en matériels, contribuant à l'allègement de la pénibilité féminine (moulins à céréales, ustensiles de cuisine, porte- tout à manche, matériels aratoires) ;
- distribution de rations alimentaires sèches aux familles ayant inscrit leurs filles à l'écoles grâce à l'appui du PAM ;
- dispense des parents des filles de cotisation des parents d'élèves et inscription des filles à l'école sans restriction d'âge ;
- attribution des quotas aux femmes dans le concours d'entrée à l'école d'instituteurs (30 %).

Les activités de la cellule sont appuyées financièrement par l'UNICEF, la Banque mondiale, le PAM.

. Le Programme d'appui à la réforme du Secteur de l'Education au Tchad (PARSET).

Dans sa lettre politique sectorielle d'éducation lançant le PARSET, le Gouvernement entend, au terme de ce programme, mettre en place, dans une première phase 2002/2006, le cadre d'où une éducation universelle de qualité bilingue, équitablement dispensée à tous les enfants du Tchad.

Dans cette perspective le Gouvernement mettra l'accent, spécifiquement sur la promotion de la scolarisation des filles en vue d'atteindre des taux d'accès et des scolarisations respectivement de 85 % et 76 % en 2005/2006, 95 % et 90 % en 2010 /2011, contre respectivement 69 % et 54 % en 1999/2000. La féminisation du corps enseignant sera renforcée pour atteindre 30 % en 2005/2006, de même qu'en présence des femmes dans les directions des Associations des Parents d'élèves (APE) sera encouragée.

C'est ainsi que dans le cadre de ce programme la composante « *scolarisation des filles* » se voit affecter un budget conséquent pour couvrir ses activités dans la période allant de 2002 à 2005. Ces fonds (1 258 000 000 F CFA) proviennent du Gouvernement, de la Banque mondiale et de l'UNICEF (1).

- **L'initiative « 25 pour 205 » ou stratégie d'accélération de la scolarisation des filles.**

Cette initiative qui est lancée par le Gouvernement avec l'appui de l'UNICEF découle de l'initiative des Nations Unies sur la scolarisation des filles et de la « First Track Initiative » lancée par la Banque mondiale.

(1) MEN/ Cellule technique de suivi éducation costab.4.6. N'Djamena 2002.

La stratégie d'accélération de la scolarisation des filles lancée en 2004 après la validation du document cadre en juillet 2004. Le plan stratégique prévoit les activités ci-après :

- créer un environnement propice au maintien des filles à l'école (cantines scolaires, distribution des prix, octroi des bourses, de fournitures et de manuels) ;
- fournir des opportunités d'alternatives d'apprentissage aux filles ayant dépassé l'âge d'accès au primaire ou précocement déscolarisées ;
- mettre en place des plans intégrés de communication pour l'accélération de la scolarisation des filles (Plaidoyer utilisation médias) ;
- améliorer les conditions de travail des enseignants (formation continue, guides méthodologiques, matériels et manuels adoptés...).
- renforcer la synergie entre les différents intervenants en faveur de la scolarisation des filles (implication des ONG) ;
- renforcer les capacités politiques et administratives en faveur de l'éducation des filles.

La stratégie d'accélération de la scolarisation des filles sera soutenue dans sa mise en œuvre par les partenaires internes du système éducatif (Associations des parents d'élèves, Syndicats des enseignants, ONG,) et externes (UNICEF, PAM, UNESCO, ISESCO, UNFPA, Banque Mondiale ,GTZ Allemande, coopération Suisse, Coopération Taiwanaise, BID, OMS etc.)

. **Le Centre National des Curricula** a pour vocation de réviser les programmes et de concevoir des manuels et matériels pédagogiques adaptés au contexte tchadien.

Au niveau Pédagogique

Dans le cadre des activités du Centre National des Curricula, une place de choix est accordée aux innovations pédagogiques (*Education environnementale, Education à la Culture de la Paix et à la citoyenneté, éducation à la vie familiale et en matière de santé à l'école, l'éducation à la préservation du VIH/SIDA*) et aux recommandations des différentes études menées dans le cadre de la problématique scolarisation des filles. Ainsi aussi bien les programmes que les manuels scolaires tiendront compte des stéréotypes défavorables à la scolarisation des filles et les stéréotypes relevant des facteurs extérieurs à l'école filles telles qu'évoquées dans l'étude ayant relevé ces phénomènes (1)

Selon les recommandations de cette étude le Centre National des Curricula, dans son programme d'élaboration de nouveaux programmes matériels pédagogiques et manuels scolaires devra :

(1) Bureau d'études "les Défis du Développement intégré" ; Etude sur les stéréotypes défavorables aux filles en milieu scolaire, Septembre 2001.

- prendre des mesures susceptibles de réduire l'impact des processus et stéréotypes discriminatoires dans la scolarisation des filles ;
- améliorer la situation d'apprentissage en revoyant les programmes d'enseignement, les horaires, et les emplois du temps pour les adopter aux réalités spécifiques de chaque région. On devrait envisager des Curricula d'enseignement flexibles qui prendraient en compte 60 % des besoins nationaux et 40 % des besoins spécifiques de la région.

Au niveau des manuels scolaires où l'étude a révélé une représentation dévalorisante des filles, il est recommandé aux décideurs et concepteurs des manuels scolaires de :

- équilibrer numériquement les personnages sexués dans les illustrations et leur faire jouer des rôles équivalents dans les textes succincts et suivis ;
- faire en sorte que le manuel reflète la composition du corps social du pays et toutes de minorités ou groupes sociaux ;
- développer un style qui tienne compte des deux genres.

Au niveau de l'environnement scolaire

- créer à partir du cours élémentaire et cours moyen, des classes séparées des filles et garçons, dans les zones où cela s'avère nécessaire ;
- doter les établissements scolaires urbains et ruraux des latrines séparées,
- appliquer des sanctions appropriées à l'encontre des acteurs éducatifs qui, par leurs actes, auraient été à l'origine d'abandon de l'école par les filles ;
- éviter de répartir les travaux pratiques et productifs en fonctions des sexes (pour éviter que ne se prolongent à l'école les tâches ménagères qui occupent les filles à la maison) ;
 - distribuer gratuitement des fournitures et manuels scolaires aux filles, notamment dans les zones rurales pauvres où le taux de scolarisation est faible ;
 - recruter et former des enseignants qui peuvent servir de modèle pour stimuler les filles et les familles ;
 - introduire dans les programmes scolaires, des enseignements spécialisés pour les grandes filles (enseignement ménager, puériculture) .

Au niveau institutionnel

- réactualiser la législation scolaire en y faisant une place spéciale relative à la scolarisation des filles ;
- augmenter le budget alloué à l'éducation de manière à augmenter l'offre des services d'éducation en faveur de la scolarisation des filles;

- favoriser l'alphabétisation des parents car ceux-ci sont plus incluses à scolariser leurs filles s'ils sont alphabétisés ;
- les niveaux curricula devront prendre en compte les besoins spécifiques des filles (éducation à la vie familiale, activités productrices, l'enseignement ménager...).

Dans le cadre de la recherche des solutions aux problèmes de scolarisations des filles une ONG, le « Forum des éducatrices Tchadiennes (FORET /FAWE), en collaboration avec la cellule technique de la promotion de la scolarisation des filles a organisé un atelier de formation continue à 40 enseignants (tes) sur le thème « *genre et didactique* ». (1).

Au cours de cet atelier les thèmes ci-après ont été développés :

- principes de l'approche genre ;
- grille d'analyse de prise en compte des genres dans la planification et la mise en œuvre de l'éducation ;
- dimension genre dans l'intervention pédagogique.

2.2. L'Education et l'inclusion sociale

La volonté du Gouvernement est de satisfaire le droit légitime de tous les citoyens à l'éducation et la formation professionnelle dans la perspective de l'accès à l'emploi. C'est cette option Gouvernementale qui fonde la stratégie Education Formation en liaison avec l'Emploi qui opte pour une amélioration du rendement du système éducatif par la revitalisation des structures d'éducation et de formation et pour une expansion modérée des effectifs scolaires et universitaires en assurant en permanence l'ajustement de la croissance des effectifs aux réalités démographiques, économiques et socio - culturelles du pays.

a) Quels sont les défis qui se présentent aujourd'hui au Gouvernement pour assurer ce droit à l'éducation et à la formation professionnelle pour tous les citoyens, dans la perspective d'une inclusion sociale ?

- *Au niveau de l'enseignement secondaire général.*

Le Sous Secteur de l'Enseignement Secondaire est caractérisé par une forte croissance des effectifs (1). Ceux-ci ont plus que doublé passant en 7 ans de 69 784 en 1993/94 à 162.496 élèves en 2000/2001, soit une expansion de 12,5 % en moyenne par an. Cette accélération des effectifs a un impact sur le ratio élèves /classe. En effet, en raison de l'insuffisance des infrastructures, les classes sont pléthoriques. La moyenne est de 70 élèves/classe. Mais dans les grandes agglomérations et surtout dans les établissements publics le ratio élèves/classe atteint 83 en 6^{ème}, 91 en seconde et 98 en terminale.

(1) Direction de l'Analyse et de la Prospective/MEN : Annuaire statistique 2000/01

Au niveau des programmes d'enseignement

Les programmes d'enseignement qui remontent à 1984, sont obsolètes et inadaptés. Ils ne prennent pas suffisamment en compte les réalités socio-économiques et culturelles actuelles.

Il résulte de la faiblesse de qualification des enseignants, des insuffisances des infrastructures d'accueil, de l'inadaptation et de l'insuffisance des programmes et des manuels scolaires un rendement interne médiocre et une performance en deçà des normes souhaitées. C'est ainsi qu'on enregistre des taux de redoublement et d'abandon assez importants, particulièrement en classe de troisième et terminale. A la fin de l'année 2000/2001, les redoublements ont atteint un taux de 16,9 % de l'effectif global.

- Au niveau de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

L'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle sont caractérisés par une forte concentration des établissements dans la capitale et dans la zone méridionale, une insuffisance numérique et qualitative des formateurs (filères techniques et tertiaires), une absence de programme de formation adapté aux besoins du marché de l'emploi ainsi que par un délabrement des infrastructures, l'obsolescence, des équipements et l'inexistence de matériels scientifiques. A ces difficultés s'ajoute l'inexistence d'un système d'information et d'orientation pour guider les élèves sortant de l'enseignement primaire ou de premier cycle du secondaire dans leur choix en vue d'une poursuite éventuelle de leurs études dans l'enseignement technique et de la formation professionnelle. (1)

- Au niveau de l'Education Spécialisée.

Ce type d'éducation est inexistant au niveau des structures de l'Etat. Au Privé, quelques écoles d'obédience religieuse naissent çà et là pour essayer d'encadrer les handicapés physiques tels les aveugles et les malentendants. Mais ces initiatives privées somme toute insignifiantes n'ont pas un impact notable sur la situation des handicapés.

Il découle de cette situation un malaise chez les jeunes, dont les conséquences les plus manifestes sont la violence scolaire qui prend des proportions inquiétantes et la cohésion sociale de plus en plus fragilisée.

b) Les groupes des populations les plus vulnérables face aux diverses formes d'exclusions sociales sont :

- les enfants des nomades,
- les filles (en particulier dans certaines régions du pays hostiles à la scolarisation des filles),
- les enfants déscolarisés et non scolarisés.

c) Mesures spécifiques prises pour que l'éducation atteigne les groupes les plus vulnérables.

Pendant la première phase du Programme d'appui au secteur de l'éducation (PARSET), des programmes spécifiques pour l'éducation des filles, des enfants des nomades, des enfants déscolarisés, des handicapés seront mis en œuvre.(1)

Dans ce cadre, il est prévu les mesures ci-après :

- *scolarisation des filles:*

La question du genre dans l'éducation est prise en compte dans le Programme d'appui à la réforme du secteur l'éducation (PARSET) par l'appui financier et institutionnel qui sera apporté à la Cellule Technique de la Scolarisation des Filles. Une enveloppe de **1.158.000.000 francs CFA** est allouée pour la promotion de la scolarisation des filles pour **la période 2002/2005**.

Cet appui du PARSET est complété par les actions qui seront menées dans le cadre de la **Stratégie d'accélération de l'éducation des filles** adoptée en juillet 2004 et qui prévoit les actions citées en (2.1)

En dehors du secteur formel, le Gouvernement encourage les ONG qui œuvrent dans la promotion de la scolarisation des filles. On peut donner l'exemple de l'ONG « *Forum des Educatrices Tchadiennes (FORET/FAWE)* » qui a créé des Clubs des filles dans les établissements secondaires. Ces filles reçoivent une formation aux activités génératrices des revenus (couture, teinture, fabrication de savon, etc.) . Ces filles reçoivent aussi de petites subventions pour lancer leurs activités. Le but de ces actions est de permettre aux filles démunies de se maintenir à l'école le plus longtemps possible.

- *Education de base en milieu nomade (5,6 % de la population totale selon le recensement de 1993) (2)*

En février 2000, un séminaire sous - régional (Mali , Mauritanie, Burkina Faso, Tchad) sur l'éducation de base en milieu nomade en Afrique Sahelo-saharienne s'est tenu à N'Djamena. A la suite de ce séminaire et en vue de favoriser l'accès des enfants nomades à l'éducation, le Ministère de l'Education Nationale et l'UNICEF, en collaboration avec d'autres Ministères ont élaboré un Projet intégré sociétal alliant éducation et autres aspects du bien être des enfants des nomades.

Entré en vigueur en 2000/2001, le Projet ne couvre pour le moment que cinq Sous - Préfectures situées sur l'axes de transhumance allant du Nord au Sud . A cet effet, 14 écoles recrutant des enfants nomades sont appuyées par le projet pour un effectif de 852 élèves dont 400 filles en 2002/2003.

(1) MINEDUC : Lettre de politique sectorielle d'éducation ; N'Djamena, 2002

(2) MINEDUC/UNICEF

Le nombre d'écoles va s'accroître au fur et à mesure pour atteindre 30 écoles en 2005/2006. Les écoles actuellement appuyées par le projet se trouvent sur la partie septentrionale de l'axe de transhumance. D'autres écoles seront appuyées mais dans la partie méridionale de l'axe.

L'objectif global du projet est d'assurer aux enfants nomades une éducation de base de qualité. De manière spécifique, le projet vise à l'horizon 2005 de :

- assurer l'accès à un enseignement de base de qualité à 10 000 enfants nomades dont 50 % des filles ;
- assurer une alphabétisation fonctionnelle à 1 500 parents;
- améliorer les standards de vie et de l'environnement des communautés nomades ;
- assurer l'appui technique, administratif et logistique nécessaire à l'exécution du projet.

Ces écoles sont essentiellement prises en charge par les communautés. Celles-ci assurent le paiement des enseignants et la construction des salles de classe. Le Ministère et l'UNICEF leur viennent en appui technique et financier.

- *L'éducation spécialisée en faveur des enfants déscolarisés et non scolarisés (8 - 14 an) (1)*

L'éducation de ces enfants laissés pour compte est assurée dans le cadre de **l'Éducation de base non formelle (EBNF)**. Celle-ci se définit comme « Toute action ou initiative à vocation éducationnelle destinée à fournir aux enfants démunis laissés pour compte , en âge de scolarisation, les enseignements élémentaires leur permettant d'acquérir des compétences nécessaires soit à leur insertion dans le système économique et social, soit à leur intégration dans le système formel d'éducation ».

L'expérience a été lancée au Tchad en 1999 dans le cadre de la coopération Tchad /UNICEF. 25 Centres d'éducation non formelle ont été créés dans quatre Départements. En 2002, les 22 Centres qui contiennent à fonctionner ont totalisé 2 321 apprenants dont 1 158 filles encadrées par 42 animateurs dont la moitié manque de formation.

Dans la formation de ces jeunes, l'accent est mis sur la formation pratique en liaison avec les activités économiques développées localement. Il est prévu dans le cadre du Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Éducation (PARSET) de porter le nombre des EBNF de 25 à 75.

- *En ce qui concerne les handicapés*, il n'existe pas encore de Centres officiels d'éducation spéciale. Seules quelques ONG d'obédience religieuses ont obtenu l'autorisation de faire fonctionner des écoles pour non voyants et malentendants. Mais dans le cadre du Programme d'appui à la réforme du secteur de l'éducation (PARSET) ce type d'éducation fera l'objet d'une attention particulière.

(1) UNICEF : Rapport d'évaluation de l'EBNF ; N'Djamena, mars 2003

Toutefois, il convient de signaler à cet égard qu' en application des Recommandations des **Etats généraux de l'Éducation** tenus en octobre 1993, les handicapés qui réussissent à obtenir des diplômes de l'Enseignement supérieur et des écoles professionnelles sont intégrés dans la Fonction publique.

d) Les groupes des jeunes identifiés comme étant les plus vulnérables sont :

- les enfants en situation particulièrement difficile;
- les enfants des nomades.

Ces deux catégories d'enfants bénéficient d'une formation spéciale de la part de deux départements Ministériels.

*** Les enfants des nomades.**

C'est le Ministère de l'Education Nationale en collaboration avec l'UNICEF qui a lancé le projet d'éducation des enfants nomades.

Jusqu'en 2003 les 7 écoles nomades expérimentales sur les axes de transhumance des nomades ont travaillé avec les *méthodologies traditionnelles d'apprentissages*. Mais parallèlement le Ministère a entrepris de préparer l'introduction d'une *nouvelle méthode de l'apprentissage, la méthode " Escuela Nueva "*. Avec l'appui d'un consultant international, 6 cadres du Ministère, 21 encadreurs pédagogiques et 49 enseignants ont été formés à l'utilisation de cette nouvelle méthode. Quatre modules de formation sur la Santé humaine et animale, sur l'environnement et sur la nutrition ainsi que 30 guides d'apprentissage sur des thèmes variés ont été élaborés et mis à la disposition des écoles nomades.

*** Les enfants en situation particulièrement difficile (vivant dans la rue)**

Cette catégorie d'enfants est prise en charge par le Ministère de l'Action Sociale et de la famille. Un centre d'éducation et réinsertion a été créé à cet effet à Koundoul, une localité située à 20 Km au Sud de N'Djamena. Les jeunes reçoivent un enseignement de type classique mais en même temps une formation professionnelle. Ces jeunes sont ensuite, petit à petit réinsérés dans leur famille respective et/ou exercent librement le métier qu'ils ont appris.

Le Ministère continue à les suivre pendant quelques temps. Toutefois cette expérience est limitée et ne prend en compte qu'un pourcentage infime des enfants en de difficulté.

Les autres catégories d'enfants ne bénéficient pas d'une identification systématique. Les enfants déplacés ou touchés par des conflits aujourd'hui enregistrés sont ceux provenant du Darfour voisin (Soudan). Ils sont pris en charge par les ONG nationales et internationales et les Nations Unies en ce qui concerne leur alimentation et leur éducation dans des écoles de fortune.

Quant aux enfants orphelins, qu'ils soient du SIDA ou autres, la tradition tchadienne veut que les familles des défunts les recueillent et assurent leur éducation et leur alimentation sans discrimination. Il n y a donc pas d'éducation spéciale destinée aux orphelins puisqu'ils sont automatiquement intégrés dans les familles.

Toutefois, ceux dont les familles d'accueil sont démunies bénéficient parfois des vivres et des vêtements distribués par des ONG caritatives.

2.3 L'éducation et les compétences pour la vie

Retenue comme une des priorités, l'Education, depuis les Etats Généraux de 1994, continue d'être l'objet des soucis permanents du Gouvernement de la République du Tchad.

Le Tchad a pris part à la Conférence au Sommet sur la stratégie d'accélération de l'Education pour Tous en Avril 2000 à Dakar. La formidable poussée démographique engendrant du coup une très forte demande d'éducation beaucoup d'obligations sont mises en évidence. Mais comment lutter à la fois pour l'accès de masse tel que stipulé par l'objectif « *Education pour tous en 2015* », et tenir le cap de la sélection quand on sait que quels que soient les moyens qu'un pays peut y engloutir, l'Education produit toujours des déchets ? Qui plus est, l'école est un système de sélection par excellence. Le système éducatif secondaire notamment fait face en ce XXI^e siècle aux dilemmes ci-après :

- Accès de masse et sélection
- Education générale et spécialisation
- Résultats cognitifs et habiletés pour la vie

Loin d'être irrémédiablement divergentes, ces deux directions sont tout à fait conciliables : telles sont d'ailleurs les perspectives du CNC (Centre National du Curricula) déjà opérationnel. Créé et financé par le PARSET (Projet d'Appui à la Réforme du Système Educatif au Tchad), le CNC a mission de réviser les programmes existants en y ajoutant les objectifs généraux d'enseignement et les objectifs par niveau pour prendre en compte les préoccupations du moment.

Il aura ensuite à élaborer les curricula par entrée par compétence et les manuels scolaires dans un deuxième temps. Fort des innovations à intégrer dans les programmes, le système éducatif secondaire, afin de relever les dilemmes ci-haut énumérés, doit se plier aux obligations que lui imposent ses objectifs par la démarche suivante :

a) Organisation

- encourager les enfants aptes à continuer les études au vu de leurs résultats cognitifs ;
- créer des structures d'accueil pour ceux n'ayant pas l'aptitude intellectuelle à continuer afin de développer leurs habiletés pour la vie.

Lesdites structures sont en fait des centres d'apprentissage à créer en plus de ceux qui existent déjà. A titre d'illustration, il convient de rappeler la récente rénovation de 10 centres d'apprentissage par la Coopération française. A cela s'ajoutent 2 Lycées d'Enseignement Technique Commercial de Moundou et N'Djaména, 2 Lycées d'Enseignement Technique Industriel dont un à Sarh et un à N'Djaména.

Si les Etablissements d'Enseignement Technique sont destinés à former des agents immédiatement utilisables, leur nombre est infime au regard de l'immensité des demandes de formation. Pour renforcer, compléter et diversifier ces structures, le Gouvernement a créé des Instituts. Ce sont par exemple :

- l'ISSED, par Ordonnance 005/PR/MEN/92 du 13/03/92 pour assurer la formation initiale et continue des enseignants à N'Djaména.
- l'Institut Universitaire des Techniques d'Entreprise par Loi n° 10/PR/2002 du 02/09/2002 à Moundou
- l'Institut Universitaire des Sciences Agronomiques et de l'Environnement par Ordonnance No 008/PR/97 du 03/04/1997 à Sarh
- l'Ecole Supérieure des Sciences Exactes et Appliquées à Bongor par Loi n° 15/PR/2003 du 28/07/2003
- l'Institut Universitaire des Sciences et Technologies à Mongo par Loi n° 11/PR/2002 du 02/09/2002
- l'Institut Universitaire des Sciences et Techniques par Ordonnance n° 007/PR/97 du 03/04/1994 à Abéché(1).

Dans le Privé, des efforts et initiatives sont visibles çà et là. Ainsi avec la reconnaissance de 3 nouvelles écoles courant 2002-2003, le nombre d'établissements privés techniques est passé à 13, éparpillés à Moundou, Sarh et surtout N'Djaména sans compter l'ETPM(Ecole Technique Privée de Mécanique) Laï, Doba et N'Djaména abritent en ce moment des Etablissements Privés Professionnels Spécialisés pour Déficients(EPPSD).

Telles sont, et la liste n'étant pas exhaustive, les structures d'accueil devant prendre en charge les jeunes qui ne peuvent se maintenir longtemps à l'école. D'autres créations tant privées que publiques sont envisagées.

b) Comment donner les occasions d'un apprentissage flexible et d'un développement de connaissances trop souvent ignorées par les curricula modernes

Les programmes aujourd'hui en vigueur datent de 1984. Ceux-ci sont certes conformes aux contenus mais ne développent pas des compétences, ne font pas de rénovation. Ils sont figés. La santé scolaire autrefois conjointement assurée par le Ministère de l'Education nationale et le Ministère de la Santé est tombée dans les oubliettes de même que l'hygiène et la morale

Une étude diagnostique exhaustive est donc nécessaire afin de mettre l'enfant tchadien dans son contexte socioculturel et en conformité avec l'environnement économique et technologique sous régional et international.

Dans le domaine de la santé et en particulier face à la vulnérabilité de la population scolaire à la pandémie VIH/SIDA et les IST, il faut promouvoir une éducation dont l'objectif serait l'acquisition des attitudes et aptitudes susceptibles de garantir des comportements responsables. C'est pourquoi le programme d'enseignement en matière de prévention du VIH/SIDA lancé officiellement le 4 juillet 2003 est rendu obligatoire par Note Circulaire n° 002/MEN/SG/CLS/2004 du 10/02/04.

Au terme de cette note circulaire, des instructions précises sont données afin qu'au sein de chaque délégation départementale un Conseil d'enseignement et de

formation soit organisé à l'intention des enseignants. Des guides appropriés sont élaborés et disponibles.

Les modalités d'intégration de cette innovation dans les disciplines d'accueil seront définies d'un commun accord par les intervenants . Comme pour toute discipline et pour que l'éducation à la prévention du VIH/SIDA et des IST ne soit pas perdue de vue, elle sera rigoureusement évaluée. L'évaluation sera notée et comptera dans les résultats trimestriels. Pour une meilleure appropriation de cet enseignement, les élèves seront organisés en clubs de santé.

Dans l'Enseignement secondaire général la ré fondation des programmes est déjà acquise et constitue l'une des priorités du CNC. Il y sera essentiellement question de développer d'une méthode dite « entrée par compétences » (le profil de l'élève devra être décrit au préalable).

Le secondaire technique commercial pour sa part, va connaître un réaménagement interne dans la perspective d'une intégration sous régionale. Seront également prises en compte des notions sur la mondialisation, les lois de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), des organisations régionales. Les conditions d'intégration de nouvelles notions dans les disciplines de comptabilité et de droit seront déterminées dans le cadre d'un séminaire. L'objectif visé est l'intégration sous régionale dans la CEMAC, l' OHADA et la CEDEAO.

Le secondaire technique industriel est resté encore attaché à des programmes obsolètes nécessitant une ré fondation et à un personnel enseignant à former aux nouvelles technologies. Le PARSET dans sa première phase « vers une éducation universelle de qualité, bilingue, équitablement dispensée à tous les enfants du Tchad » prévoit de remédier à cette carence de l'enseignement technique industriel.

b) Acquisition des valeurs humaines

Afin d'aider les jeunes à acquérir une base commune de valeurs universelles, des mesures seront prises dans le cadre du CNC pour inculquer aux élèves les principes de tolérance de paix, de démocratie, droits humains, etc.

Le Gouvernement compte aller plus loin dans cette perspective en s'engageant dans la construction d'un lycée de référence (d'excellence) à Pala. Il sera bien équipé et pourvu en enseignants de toutes disciplines afin d'encadrer les meilleurs élèves venus d'autres établissements ou même d'autres régions.

2.4. **L'éducation de qualité et le rôle clé des Enseignants.**

La quarante cinquième session de la Conférence Internationale sur l'éducation (CIE) tenue à Genève en octobre 1996 a adopté une Déclaration et un ensemble intégré de neuf (9) recommandations sur le rôle clé et les conditions des Enseignants.

a) Politique Nationale concernant la condition et le rôle des Enseignants.

Le Gouvernement du Tchad est convaincu qu'une éducation de qualité ne peut s'obtenir si la condition et le rôle clé des Enseignants ne sont pas pris en compte dans la politique nationale d'éducation. Dans ce cadre, le Gouvernement Tchadien a pris un Décret n°477/PR/MENJS/92 du 16 Septembre 1992 portant statut particulier des personnels enseignants de l'élémentaire, du secondaire Général et technique, de la jeunesse et sports, de l'administration scolaire et de l'Intendance. En réalité, les enseignants sont les gants de la qualité de l'éducation.

En voie d'application, ce Décret portant statut particulier des personnels enseignants rappelle les droits et devoirs des Agents de l'Etat en général et ceux des Enseignants en particulier. Il reconnaît et accorde aux Enseignants différents droits parmi lesquels on peut noter :

- droit à la rémunération,
- droit aux soins médicaux,
- droit aux funérailles,
- droit aux libertés et garanties,
- droit à la formation professionnelle,
- droit aux différentes indemnités et allocations.

Complété par un protocole d'accord signé entre le Gouvernement et le Syndicat des Enseignants en date du 14 février 2003, ce Décret accorde, en sus de l'augmentation générale de salaires accordée aux agents de l'Etat, un relèvement de salaire des Enseignants de 40 % (1).

Outre le Décret portant statut particulier des Enseignants et son protocole d'accord signés entre le Gouvernement et le Syndicat des Enseignants qui améliorent déjà significativement les conditions sociales des Enseignants, le Gouvernement Tchadien s'est engagé à atteindre l'un des objectifs du développement du millénaire des Nations Unies à savoir : offrir à chaque enfant Tchadien une éducation primaire complète d'ici 2015. Dans ce cadre, le Gouvernement s'engage à fournir une éducation de qualité pour tous d'ici 2015.

Cette volonté politique du Gouvernement s'est traduite par la mise en œuvre d'un grand projet intitulé « **PROGRAMME D'APPUI A LA REFORME du SECTEUR DE L'EDUCATION au TCHAD** » (**PARSET**)

Le principal objectif du PARSET est de développer dans le cadre d'une politique sectorielle, les stratégies et les moyens nécessaires pour un enseignement primaire universel et de mettre en œuvre les activités correspondantes. Le projet PARSET a aussi pour but de développer les capacités techniques nécessaires à un renouvellement général des programmes scolaires et de la pédagogie tchadiens, grâce au lancement de plusieurs programmes novateurs dont le double objectif est d'étendre l'accès à l'éducation et d'améliorer la qualité de l'enseignement et des apprentissages.

(1) MINEDIC : Décret n° 477/PR/MENJS/92

L'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'éducation est conditionnée par le développement des curricula et des manuels scolaires adaptés aux réalités du pays ainsi que la mise en place des instruments appropriés pour évaluer les résultats des apprentissages d'une part et la formation des enseignants d'autre part.

La nécessité de créer une institution flexible et dynamique capable d'assurer les fonctions de développement des programmes s'impose d'elle-même. C'est dans ce cadre que le Gouvernement de la République du Tchad a créé par Loi N°020/PR/2002 du 13 :12/02 le **Centre National des Curricula (CNC)**, conçu comme le fer de lance dans l'exécution de la réforme du curriculum. Placé sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale (MEN) le CNC, établissement à caractère scientifique et culturel est l'une des quatre composantes du PARSET qui s'occupe, au sein de ce grand Projet (PARSET) de la qualité et de l'efficacité de l'éducation au Tchad.

A ce titre, les objectifs ci-après lui sont assignés :

1. élaborer et expérimenter de nouveaux curricula,
2. rédiger des guides d'orientation pédagogique pour l'utilisation efficiente des manuels existants ;
3. concevoir de nouveaux manuels en français et en arabe ainsi que leurs guides pédagogiques ;
4. élaborer de plans de formation initiale et continue des Enseignants ;
5. élaborer et expérimenter des outils de formation. (1)

A la lumière des objectifs assignés au CNC, il est permis d'affirmer que cette structure peut efficacement contribuer à l'épanouissement intellectuel des Enseignants et leur sert de cadre pour jouer pleinement leur rôle.

b) Mesures spécifiques prises sur la base de la Déclaration et des recommandations de la quarante cinquième session

Dans le cadre de leur statut particulier dont l'application est en cours, les Enseignants du Tchad ont vu beaucoup de points relatifs à leurs conditions améliorés ou en voie de l'être. Ainsi on peut noter :

- le droit syndical, d'association et de grève leur est reconnu,
- le salaire des enseignants est augmenté de 40 % en sus de l'augmentation générale des Agents de l'Etat, les bonifications et les indemnités de sujétion sont accordées,
- en cas de maladie, l'enseignant et sa famille bénéficient de l'aide de l'Etat,
- le » contrôle est effectué tous les deux ans sur les Enseignants pour permettre au comité médical de formuler des conseils aux autorités compétentes en vue des affectations conséquentes,
- il est prévu un texte réglementaire permettant aux Enseignants retraités de bénéficier des avantages médicaux.

(1) MINEDUC : Plan d'action du CNC janvier-décembre 2004. Janvier 2004

- en cas de décès, la famille de l'enseignant décédé bénéficie d'une somme forfaitaire pour l'organisation des funérailles,
- des possibilités de formation professionnelle sous forme de stages, de perfectionnement ou de spécialisation sont offertes aux Enseignants remplissant les conditions d'ancienneté, de qualification exigée et des premières notions de spécialisation,
- différentes indemnités (sujétion, logement, d'initiative de surveillance, de correction, de secrétariat des examens et concours, de recherche) sont accordées,
- des frais de transport, de mission, de voyage d'étude de mémoire de fin d'étude sont accordés ainsi que les allocations familiales et prénatales,
- outre les affectations d'autorité, pour cause de maladie ou pour nécessité urgente de service, la durée d'un enseignant au poste est de quatre (4) ans sauf avis contraire de l'intéressé,
- la durée de service dans les zones aux conditions difficiles n'excède pas 2 ans
- les Enseignants sont consultés ou associés aux choix des manuels scolaires.

A travers leur Syndicat, les Enseignants sont étroitement associés au processus de prise de décision (recrutement des enseignants et des élèves, l'exclusion des élèves ou leur redoublement).

-Ils sont associés au processus d'élaboration ou de révision des programmes. Le PARSET à travers le CNC se propose de doter tous les Enseignants et élèves d'outils pédagogiques (1 manuel / élève ou maître).

Il est prévu de ramener le ratio élèves /enseignant qui est de 71 à 50 élèves/maître au primaire et celui du secondaire qui est de 69 élèves/classe à 59 élèves/classe.

Un accord de partenariat est signé entre les APE et l'Etat permettant aux APE et Enseignants de participer à la prise de décision.

Dans le cadre de cet accord, les APE sont formés à la co-gestion du patrimoine scolaire avec les enseignants.

Les salaires des maîtres communautaires ainsi qu'une partie des frais de leur formation incombent aux APE.

c) *Pour permettre aux Enseignants de faire face aux nouveaux défis de l'éducation*, le contenu de la formation initiale et continue a été réformé de manière à prendre en compte dans les nouveaux programmes les préoccupations de l'heure. Il s'agit entre autres de :

- l'éducation pour la préservation de l'environnement,
- l'accès aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication,
- l'éducation à la vie familiale et en matière de population dans les Ecoles Normales d'Instituteurs (ENI Ecoles primaires et à l'Institut supérieur des Sciences de l'Education (ISSED),
- la promotion de la femme ou approche genre,
- éducation à la prévention des IST/ VIH/SIDA,

- l'éducation à la citoyenneté, à la culture de la paix et aux droits humains et à la démocratie.

2.5. L'éducation en vue du développement durable

a) La question du développement durable est au centre des préoccupations du Gouvernement Tchadien. A cet égard, la stratégie utilisée dans le système éducatif Tchadien met l'apprenant au centre du processus d'apprentissage et l'amène à participer activement à la conquête du savoir, savoir-faire et savoir être. Pour y parvenir, les notions ci-après ont été prises en compte dans les programmes d'études :

- éducation pour la préservation de l'environnement
- la gestion des ressources naturelles,
- le changement de comportement face aux IST et VIH/SIDA
- la prise en charge responsable de la famille, en veillant à la Santé de la reproduction, le planning familial, le bien – être familial
- éducation à la culture de la paix, aux droits humains, à la démocratie, la promotion de la femme.

Toutes ces notions étant transversales, il s'agit de les intégrer dans les matières existantes du programme officiel.

S'agissant des activités extra-curriculaires, elles sont menées par des ONG nationales, les Associations et clubs UNESCO, Les Associations de la Société civile, les maisons de la culture. Ces activités recouvrent, entre autres, les domaines de l'alphabétisation fonctionnelle, de la protection de l'environnement, le ramassage des ordures dans les quartiers et l'assainissement d'une manière générale

b) Mesures envisagées pour garantir que le contenu de l'éducation considère le développement durable comme l'un des thèmes principaux de l'éducation

Pour garantir que le contenu de l'éducation considère le développement durable comme l'un des thèmes principaux de l'éducation, il est prévu dans le cadre des activités du Centre national des curricula, les actions suivantes :

- l'intégration des innovations pédagogiques dans les curricula,
- la formation des enseignants à la méthodologie d'intégration de ces nouvelles thématiques dans les disciplines existantes dites disciplines d'accueil,
- la production des outils pédagogiques relatifs aux innovations pédagogiques et leur distribution aux enseignants,
- le suivi et l'évaluation de ces activités novatrices.

3. Références documentaires utilisées pour la préparation du Rapport National

- République du Tchad/Ministère de l'Education nationale (MEN) : Réunion sectorielle sur l'Education et la formation (Diagnostic et Stratégies); N'Djamena janvier 2000
- MEN/ Direction de l'Analyse et de la Prospective : Annuaire statistique 2000/2001 ; octobre 2003
- Bureau d'étude « Les Défis du Développement Intégré (DDI) » : Etude sur les stéréotypes défavorables aux filles en milieu scolaire; N'Djamena, septembre 2001
- MEN/COMNAT : Enquête sur les structures, politiques, programmes et activités conçus pour l'éducation des filles et des femmes; N'Djamena, janvier 2002
- MEN : Lettre de politique sectorielle d'éducation (Programme d'appui à la réforme du secteur de l'Education au Tchad) ; N'Djamena, 2002
- Rapport du séminaire (UNESCO/ISESCO) sur le Programme d'orientation et de conseil des filles d'âge scolaire; N'Djamena, juillet 2003
- ONG « Forum des Educatrices Tchadiennes » (FORET/FAWE) : Rapport de l'atelier de formation des enseignants (tes) en genre et didactique; N'Djamena, mars 2004
- MEN/ Direction de l'Alphabétisation et de la promotion des langues nationales/ Division de l' Education de base non formelle
- MEN/UNICEF : Document de la Stratégie nationale d'accélération de l'éducation des filles ; N'Djamena, juillet 2004
- République du Tchad : Plan d'Action National de l'EPT ; N'Djamena août 2003
- MEN/Coordination du Programme d'appui à la Reforme du Secteur de l'Education au Tchad (PARSET) : COSTAB 4.6. ; N'Djamena août 2002
- MEN/Coordination du PARSET : Document de présentation du PARSET au cours du séminaire de lancement officiel ; mai 2004
- MEN : Rapport annuel d'activités 2002/2003
- République du Tchad/Ministère du Plan, du Développement et de la coopération : Stratégie nationale de réduction de la pauvreté; N'Djamena, 2003
- Ministère de l'élevage/Programme d'Appui au Secteur de l'élevage pastoral (PASEP) : **Résultats des enquêtes et de l'analyse sur la situation du genre dans la zone du projet**